



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2108 463

Le 20 septembre 2021

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1).

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 25 août 2021, visant à obtenir le nombre de constats ou de rapports d'infraction généraux remis au Québec, par les policiers de la Sûreté du Québec, en lien avec l'application du décret de la santé publique, et ce, ventilé par semaine du 24 mai 2021 au 23 août 2021 inclusivement.

Nous vous transmettons, ici-bas en conformité avec la *Loi sur l'accès*, un tableau faisant état des renseignements demandés.

Nombre de constats d'infraction et de rapports d'infraction générale soumis par la Sûreté du Québec du 24 mai au 29 août 2021, et ce, ventilé par semaine

Semaine du 24 mai 2021 au 30 mai 2021	356
Semaine du 31 mai 2021 au 6 juin 2021	127
Semaine du 7 juin 2021 au 13 juin 2021	87
Semaine du 14 juin 2021 au 20 juin 2021	35
Semaine du 21 juin 2021 au 27 juin 2021	96
Semaine du 28 juin 2021 au 4 juillet 2021	29
Semaine du 5 juillet 2021 au 11 juillet 2021*	15
Semaine du 12 juillet 2021 au 18 juillet 2021	11
Semaine du 19 juillet 2021 au 25 juillet 2021	11
Semaine du 26 juillet 2021 au 1er août 2021	10
Semaine du 2 août 2021 au 8 août 2021	10
Semaine du 9 août 2021 au 15 août 2021	4
Semaine du 16 août 2021 au 22 août 2021	4
Semaine du 23 août au 29 août 2021	4

Source: Topos opérationnels, Direction des mesures d'urgence (2021-08-30)

* À noter que depuis la semaine du 5 juillet, les données ont été compilées aux 2 semaines

SQ-3503 (2016-06-22)

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels